



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 6 mai 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère #4
Madame Andrée Blouin, Conseillère #5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller #6

EST ABSENT :

Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(11) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1905-01

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal du 1er avril 2019
- 4 Adoption des comptes à payer du 1er avril au 30 avril 2019
- 5 Présentation des états des résultats au 31 mars 2019



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

- 6 Planification des travaux voirie printemps- été 2019
- 6.1 Résolution pour abat poussière printemps –été 2019
- 7 Employés municipaux printemps- été 2019
- 8 Présentation des demandes d'estimation de prix reçu 2019-2020
- 9 Formation en secourisme en milieu de travail Employé
- 10 Service de protection des Incendies MRC de la Matanie
- 11 Abroger résolution 1904-08 Boites postales et adresse 9 et 10 rang à Ste-Paule
- 12 Adoption de la Politique sur l'utilisation de l'alcool, drogue et médicaments
- 13 Présentation et avis de motion du projet de règlement 323-2019 sur la qualité de vie.
- 14 Période des questions.
- 15 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2019

RÉSOLUTION 1905-02

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 à 19 heures 30,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes à payer du 1^{er} avril au 30 avril 2019

RÉSOLUTION 1905-03

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois d'avril 2019 pour un total des comptes incompressibles de 31 486.61\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 86.35\$, les salaires nets des employés de 9 381.84\$, les traitements nets des élus (es) de 1 565.37\$, les remboursements des prêts de 6 675.87\$, la facture de la collecte et le transports des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 574.90 le paiement des avis gouvernementaux 760.64 \$ le paiement des services publiques 418.96\$, les remboursements des déductions à la source de mars au montant de 10 022.68\$ et de 99 313.01\$ des comptes compressibles pour un montant total de 130 799.62\$ pour le mois d'avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Présentation des états des résultats au 31 mars 2019

Monsieur André Marcil fait lecture de l'état des résultats pour la période terminée le 31 mars 2019.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Le total des revenus s'élèvent à 471 887.78\$ et le total des charges s'élèvent à 225 919.61\$. L'excédent avant conciliation est de 245 968.17\$

6 Planification des travaux voirie printemps- été 2019

RÉSOLUTION 1905-04

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu de procéder au balayage mécanique des agrégats, abrasifs et autres particules de graviers aux principales intersections des routes ainsi que dans les principales côtes asphaltés de la municipalité par les entreprise Martin Alain Inc. de Sayabec au coût de 145.00\$/heure sous la supervision de l'employé municipal, la balayeuse mécanique devra avoir terminé le travaux de ramassage avant le 31 mai 2019 .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.1 Résolution pour abat poussière printemps –été 2019

RÉSOLUTION 1905-05

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à l'épandage d'abat poussière liquide 35% de chlorure de calcium avant le 14 juin 2019, le premier épandage de +/- 25 000 litres au coût de 0.36\$/litre par Les Entreprises A et D Landry Inc de Saint-Damase de Matapédia.

Au besoin un deuxième épandage pourra être prévu en juillet et août selon les conditions météo de l'été 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Employés municipaux printemps- été 2019

RÉSOLUTION 1905-06

Considérant qu'en mettant terme à l'entente de travail entre les employés et son employeur, la municipalité respecte les conditions de fin d'entente;

Considérant la conformité des règles de fin d'entente sont respectés.

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de mettre fin à l'entente de travail de Monsieur Hugo Bérubé le samedi le 4 mai 2019 en conformité avec votre entente en vigueur. Conformément aux dispositions légales, un préavis de fin d'emplois a été donné à l'employé municipaux hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Une rencontre du comité des RH sera tenue dans les prochaines semaines afin de pallier au manque de main d'œuvre pour les employés municipaux.

8- Présentation des demandes d'estimation de prix reçu 2019-2020

André Marcil fait lecture du :

Procès-verbal d'ouverture des demandes d'estimation de prix 2019-2020 :

Location d'équipements et de machineries lourdes

Et/ Ou

Demande de prix graviers

Saint-Léandre, le 18 avril 2019

Madame, Monsieur,

La municipalité de Saint-Léandre, vous invite à lui fournir une estimation de prix pour la location d'équipement et de machineries lourdes.

Et / ou des prix pour l'achat de graviers

Cette demande d'estimation décrit les exigences minimales de la municipalité concernant le type, la qualité et le mode d'acquisition des différents équipements et machineries lourdes, de même que les critères concernant les compétences du locateur et de l'opérateur. Lorsqu'il est inclus dans le taux de location, tel que décrit aux bordereaux joint à la présente.

- **Généralité**

Le fournisseur de biens et /ou services devra offrir en location à la municipalité de Saint-Léandre des équipements conformes quant à leur fabrication et leur état aux différentes lois et règlements provinciaux ou autres au moment de location à la municipalité.

Pour que cela soit considéré conforme par la municipalité, le fournisseur de prix devra avoir en sa possession les équipements ou les machineries lourdes offerts en location à la municipalité au moment de la présentation de sa demande et au moment où la municipalité requiert les services. Ce fournisseur doit fournir une copie de l'immatriculation de la machinerie pour laquelle il fournit l'estimation.

Lorsqu'il est inclus dans le taux de location, l'opérateur de l'équipement loué par la municipalité demeure l'employé du



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

fournisseur qui se rend responsable de tout dommage causé à autrui par la machinerie ou l'opérateur.

La municipalité se réserve le droit de vérifier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ou tout autre organisme les renseignements fournis par le locateur dans son estimation

La municipalité se réserve le droit de refuser une ou toutes les estimations reçues par un locateur qui doit un montant échu non payée. Toutes les sommes dues doivent être payées à la municipalité avant une entente de location de service pour un équipement ou une machinerie par le locateur en défaut de paiement.

La municipalité ne s'engage ni à accepter, ni refuser la plus basse demande d'estimation reçue. La municipalité peut rejeter toutes les prix et retourner en appel d'offres sans crainte de voir sa responsabilité engagée.

- Compétence de l'opérateur

Lorsqu'il est inclus dans le taux de location, le locateur doit fournir un opérateur pour la pièce d'équipement loué par la municipalité. Cet opérateur doit posséder les connaissances et l'expérience requises pour permettre à la pièce d'équipement loué de donner son rendement optimal. Dans tous les cas, l'opérateur doit posséder les permis de conduire requis par les Lois ou règlements provinciaux pour opérer le type d'équipement concerné. De plus, l'opérateur doit se conformer aux directives reçues des autorités municipales. Il doit posséder les habiletés requises pour opérer l'équipement loué de façon sécuritaire.

Dans le cas où, de l'avis de la municipalité. L'opérateur ne procure pas un rendement satisfaisant, le locateur doit affecter un nouvel opérateur à la pièce d'équipement louée.

- Type et qualité de la machinerie lourde

Toute pièce d'équipement louée à la municipalité devra être en tout temps conforme à la description qui en aura été faite sur la formule de demande de taux de location. En outre, toute pièce d'équipement louée devra être complète et dans un bon état de fonctionnement, exempte de tout défaut ou bris pouvant nuire à son bon fonctionnement ou diminuer son rendement.

- Entretien et réparation de la machinerie lourde

Toutes les dépenses de fonctionnement, d'entretien et de réparation des pièces d'équipement louées sont à la charge du fournisseur. Le temps requis pour l'entretien et la réparation d'une pièce d'équipement loués devra être pris en dehors des heures de location de la municipalité. La dépense du diesel peut faire partie d'une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

entente extraordinaire si la location est de plus de 24 heures, sinon cette dépense est incluse dans les coûts de fonctionnement.

De plus, toutes les heures pendant lesquelles la pièce d'équipement louée sera inutilisable à cause de bris, d'entretien ou de réparation ne sauront pas considérées aux fins de paiement par la municipalité.

- Rendement et sécurité

Toutes les pièces d'équipement doivent offrir un rendement adéquat et sécuritaire. De plus, toutes les pièces doivent être conformes à la description faite sur l'offre de location. Dans tous les cas, la municipalité se réserve le droit d'annuler la location de toutes pièces d'équipement.

- Taux de location

Les taux de location offerts doivent inclure tous les frais encourus pour l'opération, l'entretien et la réparation des pièces d'équipement offerte en location. Ces coûts doivent aussi inclure le coût de l'assurance responsabilité et des permis requis par les Lois et règlements provinciaux ou autres.

Comme spécifié sur la formule de demande de prix, les taux de location, doivent aussi inclure les frais encourus pour fournir l'opérateur de la pièce d'équipement en question, sauf si autrement indiqué.

- Période de location

Les taux horaires de location sont offerts pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020.

- Remplacement et non disponibilité de l'équipement ou de la machinerie lourdes offerte en location

Dans le cas, après l'ouverture des estimations, un locateur se départit d'une pièce d'équipement offerte en location à la municipalité pour en acquérir une autre du même type, possédant une capacité égale ou supérieur et offrant un rendement égal ou meilleur.

Dans l'éventualité que l'équipement demandé selon les besoins établis par la municipalité, ne soit pas disponible au moment où la municipalité en requiert les services, ce réserve le droit de retenir les services d'un autre fournisseur et n'assumera aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le premier fournisseur.

- Assurances

Le fournisseur devra posséder une assurance responsabilité civile de 2 000 000\$ et une assurance pour les véhicules permettant la location et ce pour chacune des pièces d'équipement qu'il offre en location à la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

municipalité et doit s'engager à tenir en vigueur lesdites assurances durant toute la période pendant laquelle, il louera une ou des pièces d'équipement à la municipalité. De plus, le fournisseur doit être en mesure de fournir à la municipalité une preuve qu'il possède lesdites assurances, lorsque ses services seront retenus par la municipalité.

- Demande de prix pour graviers

Le fournisseur devra offrir à l'achat à la municipalité de Saint-Léandre du gravier et /ou de l'agrégat

Pour que son estimation soit considérée conforme par la municipalité, le fournisseur devra avoir en sa possession le gravier ou les autres agrégats offerts à la municipalité au moment de la présentation de sa demande et au moment où la municipalité requiert les services.

La municipalité se réserve le droit de refuser une ou toutes les estimations reçues par un fournisseur qui doit un montant échu non payé. Toutes les sommes dues doivent être payées à la municipalité avant une entente de l'achat de graviers et / ou agrégat par le vendeur en défaut de paiement.

La municipalité ne s'engage ni à accepter, ni refuser la plus basse demande de prix reçue. La municipalité peut rejeter toutes les demandes de prix reçues et retourner en appel demande de prix sans crainte de voir sa responsabilité engagée.

- Quantité de graviers et ou agrégats

Les taux de l'achat offerts par le vendeur doit être calculer à la tonne et doivent inclure tous les frais encourus pour l'opération,

Comme spécifié sur la formule de demande de prix, les taux de l'achat doit inclure la redevance, sauf si autrement indiquer.

La quantité sera communiquée selon les besoins de la municipalité en temps et lieu des travaux et des commandes d'abrasif hivernaux.

- Conclusion

Si vous souhaitez nous fournir des prix pour la location d'équipement, de machineries lourdes et /ou fournir les prix pour l'achat de graviers par le Municipalité de Saint-Léandre, veuillez remplir une formule d'estimation de demande de prix ainsi qu'un bordereau de demande de prix joints à la présente et nous les retourner avant 13 heures, le mercredi le 1er mai 2019, par la poste, télécopieur au 418 737-4876 ou courriel;
st-leandre@lamatanie.ca

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier, préside et procède à l'ouverture des demandes reçues avant le mercredi 1 er mai 2019 à 13 heures.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

L'ouverture des demandes d'estimation de prix ont été effectuée à 13 heures ce mercredi 1er mai 2019 en présence de :

Madame Andrée Blouin
Monsieur Roger Bernier

Madame Rose Lagacé
Monsieur Normand Lévesque

7 demandes sont reçues sur les seize envoyées ci-jointes aux présents documents

- #1 Les Entreprises de construction Saint-Raymond Inc.
- #2 Béton Provincial
- #3 Jasmin et Regis Imbeault Inc
- #4 Location Gérald Caron
- #5 André Bélanger
- #6 Les Transports Martin Alain Inc
- #7 Ferme Roger Bernier

Tous les documents ont été ouverts et lus dans l'ordre précédent devant les témoins de la Municipalité de Saint-Léandre. Ces prix seront analysés en rencontre de travail et discutées lors de la prochaine séance ordinaire.

9. Formation en secourisme en milieu de travail Employé

RÉSOLUTION 1905-07

Considérant, l'obligation d'avoir un employé formé en premier soin en milieu de travail de CNESST;

Considérant, le cours de formation de secourisme en milieu de travail s'effectue à Matane est de 16 heures pour renouvellement du certificat;

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'envoyer André Marcil, directeur général à la formation selon la disponibilité des cours de formation en mai et juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Service de protection des Incendies MRC de la Matanie

Le camion de pompier est maintenant sorti de la caserne de la Municipalité de Saint-Léandre depuis le 11 avril dernier, à compter de cette date le Service de Protection des Incendies de la MRC de la Matanie verse à titre de compensation un montant de 1 500.00\$ par mois.

Après vérification auprès du Bureau des Assurances du Canada et le schéma de protection de risque est respecté par les Service des Protections des Incendies, aucune compagnie d'assurance ne peut



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

augmenter votre prime d'assurance sur le seul critère que la camion de pompier est maintenant sortie de la Caserne.

La caserne de Saint-Léandre est maintenue ouverte pour l'unité de secours à l'intérieur de la caserne.

11. Abroger résolution 1904-08 Boites postales et adresse 9 et 10 rang à Ste-Paule

RÉSOLUTION 1905-08

Considérant, la rencontre d'information au suivi de la demande à Poste Canada en relation avec l'installation de boites postales et du changement d'adresse des résident du Rang 9-10 Ouest à Sainte-Paule;

Considérant, que la municipalité désire tenir compte de la majorité des résidents désirent conserver le statu quo et conserver l'adresse postale à Sainte-Paule avec le code Postal G0J 3C0 ;

Considérant, que la municipalité désire se dégagé de toute responsabilité vis-à-vis les possibles inconvénients pouvant survenir envers tous les services d'urgence lors d'intervention dans ce secteur de la Municipalité ayant une adresse postale à Sainte-Paule;

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'abroger la **RÉSOLUTION 1904-08 et la RÉSOLUTION 1804-12** Pour les Boites postales et adresse 9 et 10 rang à Ste-Paule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Adoption de la Politique sur l'utilisation de l'alcool, drogue et médicaments

Considérant l'obligation de détenir un plan de prévention en santé et sécurité du travail;

Considérant qu'une politique sur l'utilisation de l'alcool, drogue et médicament doit être adoptée;

RÉSOLUTION 1905-09

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter la politique sur l'utilisation de l'alcool, drogue et médicament pour la municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Présentation et avis de motion du projet de règlement 323 2019 sur la qualité de vie.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Un avis de motion et une présentation est donné par Madame Julie Michaud pour le projet de règlement 323-2019 sur la qualité de vie.

RÉSOLUTION 1905-10

Considérant, une présentation et avis de motion du projet de règlement 323-2019 sur la qualité de vie est donné;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les règlements sur la qualité de vie avec les municipalités de la Matanie;

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de présenter le du projet de règlement 323-2019 sur la qualité de vie. (voir en annexe le projet de règlement 323-2019)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Période des questions

Une période de question est tenue.

15- Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 1905-11

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 6 mai 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 13 mai 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Rose Lagacé, Conseillère # 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

Personne n'est présent à la séance extraordinaire.

Sont présents Madame Émilie Roussel CPA et Monsieur Martin Lefrançois CPA vérificateur auditeur de la Firme Mallette de Matane

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1905-12

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 3 Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2018.
- 4 Rapport du maire sur les faits saillants de 2018.
- 5 Présentation et adoption de la résolution pour l'aide financière réseau routier 2018.
- 6 Adoption des rapports de l'an 1 et l'an 2 du schéma protection des risques.
- 7 Période des questions sur les points de la séance extraordinaire
- 8 Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2018.

Madame Émilie Roussel, CPA présente pour adoption les états financiers pour la période terminée le 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION 1905-13

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le les états financiers tel que déposé et présenté par Madame Émilie Roussel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Rapport du maire sur les faits saillants de 2018

Suite à l'adoption des états financiers et des explications fournis par Madame Roussel, Monsieur Castonguay, Maire de Saint-Léandre, donne un rapport sur les faits saillant pour la période terminée et pour la prochaine année.

En date du 31 décembre 2018, le solde dans compte de la caisse est de 447 040\$, Les taxes à recevoir s'élèvent à 55 391\$. La subvention à recevoir de la TECQ 2014-2018 est 75 757\$.

Le Fonds de carrières sablières s'élève à 52 683\$. Le Fonds Northland Power est de 102 319.94 et le Fonds TPI de la MRC de la Matanie est de 35 757\$

5. Présentation et adoption de la résolution pour l'aide financière réseau routier 2018

RÉSOLUTION 1905-14

Utilisation des compensations 2018 du MTQ en vertu du PAERRL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 234 006 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés vers ou/ le 13 mai 2019 pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et résolu et adopté que la municipalité de Saint-Léandre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6 Adoption des rapports de l'an 1 et l'an 2 du schéma protection des risques.

RÉSOLUTION 1905-15

Attendu que le service de protection des Incendies de la MRC de la Matanie doit faire approuver les rapports de l'an 1 et de l'an 2 du schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de la Matanie par toutes les municipalités faisant partie du service de la MRC;

Attendu que la municipalité à déposer les rapports de l'an 1 et de l'an 2;

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter les rapports de l'an 1 et 2 du schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Période des questions

Aucune question.

8- Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 1905-16

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 13 mai 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le mercredi 22 mai 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

EST ABSENT :

Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

Une personne est présente à la séance extraordinaire.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h.
Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1905-17

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour.
- 3 Résolution pour les employés municipaux.
- 4 Résolution pour travaux niveleuse printemps 2019.
- 5 Période des questions sur les points de la séance extraordinaire
- 6 Levée de la séance extraordinaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Résolution pour les employés municipaux

RÉSOLUTION 1905-18

Considérant, la rencontre du Comité des Ressources Humaines tenue le 14 mai;

Considérant, les entrevues ont été passées aux candidats pour les postes à pourvoir à titre d'employés municipaux;

Considérant, les recommandations du comité des Ressources Humaines :

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Christian Saint-Louis et de mandater Monsieur Steve Castonguay à signer l'entente de travail au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Résolution pour travaux niveleuse printemps 2019.

RÉSOLUTION 1905-19

Considérant, que des travaux de nivelage des rangs, routes et chemins de graviers doivent être travaillés rapidement afin de permettre une circulation sécuritaire pour les usagers du réseau routier municipal;

Considérant, l'importance de procéder à l'entretien du réseau routier;

En conséquence, il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu de procéder à la location d'une niveleuse de Monsieur Gérald Caron de Saint-Léandre au coût horaire de 90.00\$/l'heure, le montant maximum autorisé est de quatre mille dollars (4 000.00\$) pour l'entretien de chemin rangs et route de gravier de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Période des questions

Une période de question est tenue.



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

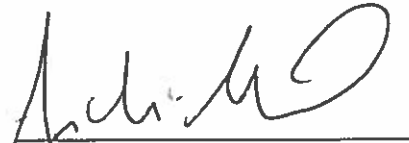
6- Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 1905-20

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 22 mai 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Steve Castonguay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.